

Motion demandant le retrait du renard de la liste des « Espèces susceptibles d'Occasionner des Dégâts » (ESOD) dans le département des Hautes-Alpes.

Chaque année, au moins 600 000 renards sont tués en France, environ 1000 dans les Hautes-Alpes (tir, piégeage, déterrage...). Pourtant cette espèce s'autorégule en fonction du territoire et de la ressource alimentaire disponible.

Le renard est un allié pour les agriculteurs face à la présence parfois dévastatrice des rongeurs de toutes sortes (campagnols, mulots, souris...). Un renard consomme chaque année environ 6000 petits rongeurs. Ce petit prédateur évite donc l'utilisation de produits chimiques face aux rongeurs.

Nous rappelons que la commune de La Roche de Rame s'est engagé début 2021 vers la fin de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Par ailleurs, selon plusieurs études scientifiques, le renard participerait activement à la lutte contre la maladie de Lyme. Cette maladie infectieuse touche environ 50 000 personnes chaque année en France. La Borréliose de Lyme est transmise par des morsures de tiques lors de balade en forêt. Or, ce sont les rongeurs qui sont au départ porteurs de cette maladie. Leur prolifération favorise le potentiel contact avec les tiques.

Concernant les maladies, souvent prétexte à l'éradication du renard, il n'y a pas eu de cas de rage en France depuis 2001. Pour la gale, si elle peut provoquer des réactions allergiques il n'existe pas de risque sanitaire majeur pour l'homme, le parasite n'infestant pas l'homme. Dans le cas de l'échinococcose alvéolaire, maladie transmise par les chiens, les renards et parfois les chats, seuls une trentaine de cas sont recensés en moyenne par an en France. En 2014, le Ministère de l'Écologie précisait dans un guide pratique « bien que le renard roux puisse être effectivement porteur de cette maladie, les processus épidémiologiques sont tels qu'il n'est pas justifié sur un plan scientifique d'invoquer cette maladie pour le classer nuisible ».

Le renard est un prédateur et joue à ce titre son rôle dans la sélection naturelle. Il élimine en priorité les animaux malades, contagieux ou morts.

Face au déclin mondial que connaît la biodiversité, l'acharnement que subit cet animal, qui a pourtant toute sa place dans les écosystèmes, paraît de moins en moins compréhensible.

Le renard doit désormais être considéré comme un précieux auxiliaire et non comme un « nuisible » !

À ce titre, la municipalité de La Roche de Rame demande à Madame la Préfète de retirer le renard de la liste des « Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » dans les Hautes-Alpes.